

04 juil 2020 -10:41

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juillet 2020](#)

Autorisation d'une entreprise de sécurité maritime pour la lutte contre la piraterie

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à autoriser l'entreprise de sécurité maritime Port2Port LPC France à effectuer des activités de lutte contre la piraterie.

Le projet vise à autoriser pour trois ans l'entreprise Port2Port LPC France à exécuter la surveillance, la protection et la sécurité à bord des navires, en vue de lutter contre la piraterie. Ces missions peuvent être exécutées pour le compte de propriétaires ou d'exploitants enregistrés de navires battant pavillon belge.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be